

Contrat de ville de Cavailon

2015-2020

Quartiers Dr Ayme, Condamines, Barillon, St Martin,
Bon Puits, St Gilles, Ratacans

Quartiers La Clède, Gare, Route de Pertuis, Ste Anne



Contenu

Préambule	4
I. Présentation générale	4
I.1. Présentation du territoire	4
I. 1. 1. Présentation de l'EPCI, la Communauté de Communes Lubéron Monts de Vaucluse	4
I. 1. 2. Présentation de Cavillon, données démographiques et socio-économiques	4
I. 1. 3. Présentation de la géographie prioritaire	6
I.1.4. Orientations prévues par le projet de territoire au niveau intercommunal	8
I.2. Etat des lieux de la politique de la ville sur l'EPCI	9
II. Organisation	12
II.1. Modalités de pilotage.....	12
II.2. La participation des habitants	13
III. Définition du cadre stratégique et mise en œuvre des objectifs opérationnels.....	14
III.1. Pilier cohésion sociale	14
Education, soutien à la parentalité, lien avec les familles.....	14
Accès aux droits, santé	17
Culture	18
III.2. Pilier développement économique et emploi.....	19
Emploi et développement économique.....	20
Insertion professionnelle et employabilité des publics.....	20
III.3. Pilier cadre de vie et renouvellement urbain.....	21
Cadre de vie et renouvellement urbain	23
Tranquillité publique	24
III.4. Pilier citoyenneté et valeurs républicaines	24
III.5. Priorités transversales	25

Mobilisation du droit commun.....	25
Egalité hommes/femmes	26
Lutte contre les discriminations	26
III.5. L'annexe financière	26
IV. Le suivi et l'évaluation	26
V. Les signataires du Contrat de Ville	28
VI. Annexes du Contrat de ville	30

Préambule

Le présent Contrat de ville succède au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) de Cavaillon ayant pris fin au 31 décembre 2014. Il constitue le cadre d'actions d'une nouvelle politique de la ville profondément renouvelée.

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit ce nouveau cadre contractuel.

Pour rappel, la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers des quartiers dits prioritaires et leurs habitants. Le Contrat de ville suppose également la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques de droit commun au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.

I. Présentation générale

I.1. Présentation du territoire

I. 1. 1. Présentation de l'EPCI, la Communauté de Communes Lubéron Monts de Vaucluse

La commune de Cavaillon, composée de 25 780 habitants¹, est intégrée dans un territoire intercommunal de 48 000 habitants composé de 11 communes au total : Cabrières d'Avignon, Cavaillon, Cheval-Blanc, Gordes, Lagnes, Les Beaumettes, Les Taillades, Maubec, Mérindol, Oppède, Robion.

Ces communes sont séparées par de nombreuses parcelles agricoles et l'intercommunalité ne découle donc pas d'une véritable continuité urbaine et sociale.

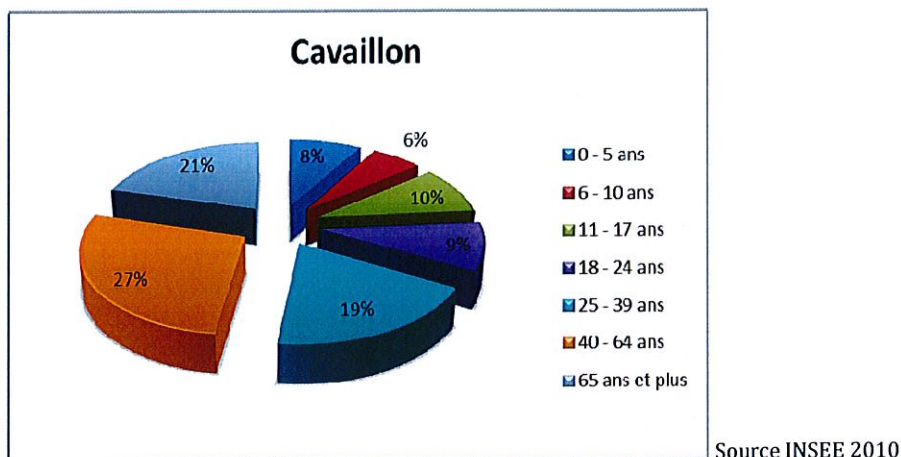
Lubéron Monts de Vaucluse s'inscrit sur ce territoire avec l'exercice des compétences suivantes : développement économique, tourisme, collecte des ordures ménagères, médiathèques, piscines et petite enfance. Les orientations prévues au sein du projet de territoire intercommunal sont déclinées ci-après.

I. 1. 2. Présentation de Cavaillon, données démographiques et socio-économiques

La ville de Cavaillon constitue donc le premier pôle démographique du Sud Vaucluse au sein de la CCLMV. Située aux portes du Parc Naturel Régional du Lubéron, la ville est basée sur un site géographique d'exception, le long de la Durance et au pied de la colline Saint-Jacques.

La ville affiche un taux de natalité relativement élevé. En effet, de 1999 à 2009, Cavaillon connaît un taux de natalité d'environ 1,4% contre un taux égal à environ 1,27% pour le département. La population par tranche d'âge permet de distinguer la part des jeunes de moins de 24 ans (33%) fortement présents sur le territoire, et à l'inverse, une population vieillissante avec 19% de personnes de 65 ans et plus.

¹ Donnée issue du dernier recensement INSEE du 1^{er} janvier 2015.



Concernant la composition familiale, le territoire se caractérise par une forte représentation des familles monoparentales : 17,6% des familles à Cavaillon (14,9% pour le Vaucluse).

Les niveaux de revenus des Cavaillonnais sont extrêmement disparates.

De manière générale, le revenu fiscal net imposable moyen est de 14 K€ à Cavaillon, soit 2 800 € de moins que le département et près de 6 000 € en dessous de la moyenne nationale.

Le taux moyen des foyers non-imposés à Cavaillon est de 52,9 %. Un chiffre qui dépasse de 6 et 12 points de moins les standards départementaux et nationaux.

La commune de Cavaillon s'est développée en grande partie grâce à la production agricole. Elle représente aujourd'hui un carrefour stratégique ainsi qu'un véritable pôle économique rayonnant sur l'ensemble du bassin de vie Sud Vaucluse.

Les entreprises durablement installées contribuent à l'important développement d'activités commerciales, de logistique, de transport, de stockage et de services. La Ville, célèbre pour sa production de melons, a su mettre en valeur sa réputation et accueille l'un des principaux Marchés d'Intérêt National (MIN) français autour duquel se sont regroupées de nombreuses entreprises spécialisées dans les domaines connexes (conditionnement, logistique, import-export d'agro-alimentaire, transport, ...).

Un pôle agrobiologique a également été développé, faisant ainsi de Cavaillon un leader agricole régional.

L'activité agricole, même si elle représente toujours un poids important dans l'économie locale, n'est plus la seule force du territoire. Cavaillon s'affiche désormais comme l'un des principaux pôles logistiques du Sud de la France où sont localisées les entreprises leader du secteur transport (La Flèche, Chabas...) et de la logistique (ID Logistics, Samada ...).

La Ville accueille également la plate-forme colis de La Poste, desservant l'ensemble des départements du Sud-Est ainsi que de nombreuses entreprises du secteur technologique.

Hormis ces quelques grandes entreprises, très visibles sur le territoire, le tissu économique local s'appuie avant tout sur des entreprises individuelles, TPE et PME, qui représentent, à elles seules, 94% des établissements actifs de Cavaillon. Son tissu économique demeure donc très attractif puisqu'entre 2000 et 2008, le nombre d'entreprises inscrites au registre du commerce a augmenté de 16%, avec une forte croissance dans les domaines de la construction, des services et, dans une moindre mesure, du commerce.

Ainsi, la commune se caractérise par une mutation économique et une diversité des entreprises individuelles. Cependant, des signes de fragilité économique restent néanmoins assez prégnants.

Enfin, il est recensé une pression relativement forte avec un important volume de demande en faveur du parc locatif social. 19.8% de logements HLM sont recensés en résidence principale, soit environ 2 500 logements sur Cavaillon.

De plus, l'INSEE recense une proportion de 10.7% de logements vacants sur le territoire (INSEE RP 2011).

De façon synthétique, on notera :

- *Une fragilité sociale du bassin avec un **accroissement de la population vulnérable** ;*
- ***Des revenus moyens faibles**, un revenu fiscal en deçà de 17% de celui du Vaucluse, des écarts de 1 à 6 par quartier ;*
- ***Une forte fragilité sociale des jeunes de moins de 25 ans**, représentant 33% de la population de la commune en 2010 et constituant 20% des chômeurs ;*
- ***Des quartiers sensibles représentant un tiers de la ville** où se concentrent les fragilités économiques ;*
- ***Une immigration historique et une nouvelle vague d'immigration hispanique composée de primo-arrivants.***

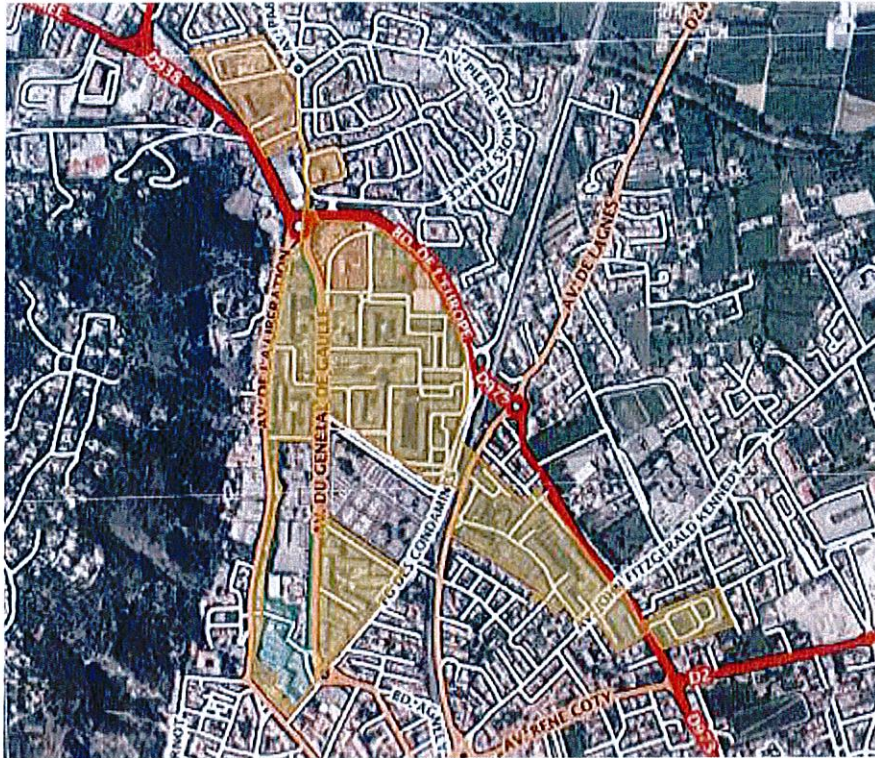
I. 1. 3. Présentation de la géographie prioritaire

La nouvelle géographie prioritaire retenue par l'Etat a été instituée par décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014. La refonte de cette géographie prioritaire a été décidée autour d'un critère objectif et transparent : le revenu par habitant.

Les quartiers désignés dans la géographie prioritaire représentent plus d'un tiers du territoire communal : sur une population totale de 25 780 habitants, le territoire 1 représente 5 220 habitants et le territoire 2, 1 620 habitants, **soit 6 840 habitants** vivant dans le périmètre des quartiers prioritaires.

Deux quartiers prioritaires de Cavaillon ont été retenus dans ce cadre :

- Le territoire n°1 : quartiers Dr Ayme, Condamines, Barillon, St Martin, Bon Puits, St Gilles, Ratacans

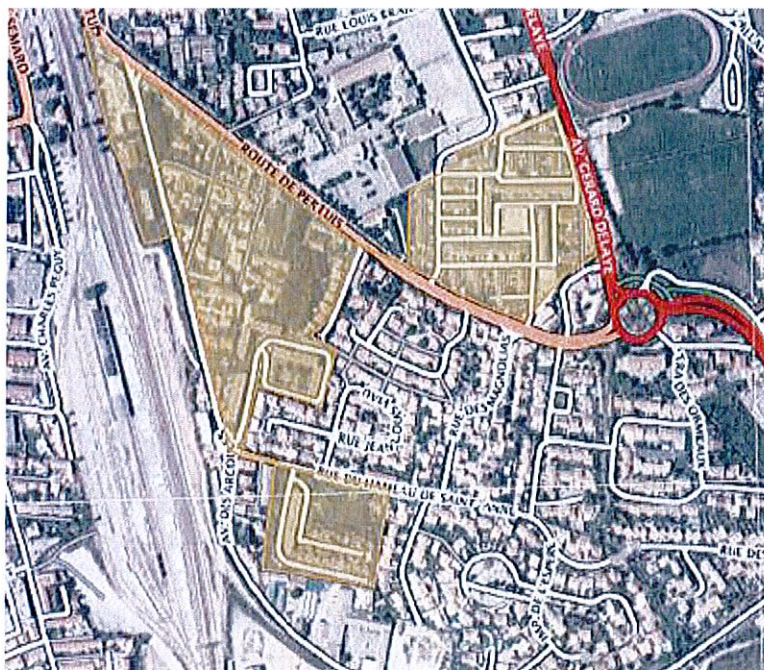


Composé de 5 220 habitants, vivant majoritairement dans des logements locatifs sociaux au sein de grandes résidences proches géographiquement, le territoire se compose :

- la résidence du Dr Ayme, 862 logements, faisant l'objet depuis 2010 d'un programme de requalification urbaine (contractualisation ANRU) suite à un constat de nombreuses fragilités sociales (fort taux de chômage, notamment chez les jeunes de moins de 25 ans, proportion importante de familles monoparentales et de familles nombreuses, demandes de mutation nombreuses...) et problématiques urbaines (stationnement anarchique, vitesse excessive, bâti complexe...)
- les Condamines I, II et III, composés d'une population plutôt âgée et vieillissante, situées en « entrée de ville » Nord, avec un total de 331 logements
- Barillon, distinct du Dr Ayme par la voie ferrée, avec 150 logements sociaux occupés en majorité par des personnes âgées et des retraités
- St Martin, en toute proximité de Barillon, présente des dysfonctionnements urbains et sociaux importants, similaires aux problématiques recensées sur le Dr Ayme, pour un total de 224 logements
- Bon Puits (88 logements gérés par Mistral Habitat) et le Ratacan (55 logements gérés par Grand Delta Habitat), deux résidences de logements sociaux fonctionnant sur le principe de copropriété privée sans réel problème d'intégration urbaine, économique ou sociale
- deux copropriétés privées en fragilité socio-économique sont également présentes : St Gilles (88 logements), territoire en insécurité du fait d'un trafic de stupéfiants, et Plein Ciel (79 logements), isolé géographiquement par une avenue fortement circulée.

La commune a inauguré en 2011 le Lieu d'Initiatives Partagé situé au Nord des Condamines I. Depuis la reprise en gestion de la maison de quartier Barillon par la commune, ces deux lieux forment une même structure de proximité située sur le territoire 1. Un agrément centre social a d'ailleurs été accordé par la CAF depuis le 1^{er} janvier 2015.

- Le territoire n°2 : quartiers La Clède, Gare, Route de Pertuis, Sainte Anne



Le territoire 2 est composé de différents quartiers situés au Sud de Cavillon, avec un total de 1 620 habitants :

- la Clède, ancienne résidence locative sociale, aujourd'hui composée en majorité de logements avec des propriétaires occupants, suite à des accessions à la propriété facilitées par le bailleur Grand Delta Habitat (anciennement Vaucluse Logement)
- les Arcoules situés aux abords de la route de Pertuis, majoritairement composés de maisons individuelles et d'un habitat plutôt « populaire »
- une résidence sociale présente sur le territoire et gérée par ADOMA, avec un total de 277 logements. Composés de logements temporaires meublés (principalement des studios et T2) destinés aux ménages de petite taille ayant des revenus limités ou des difficultés à se loger dans le parc immobilier traditionnel. Les résidents peuvent bénéficier d'un accompagnement social adapté grâce au responsable de résidence et à un réseau de partenaires.

Le centre social la Bastide est la structure de proximité de référence sur ce territoire 2.

I.1.4. Orientations prévues par le projet de territoire au niveau intercommunal

L'intercommunalité a d'ores et déjà fixé des intentions en termes de :

Développement économique :

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :

- Conduite des actions ou opérations d'aménagement destinées à la réalisation de projet d'intérêt communautaire, et notamment : sur Cavillon, les zones d'Activités telles que l'extension du MIN, les bords de Durance, le Puits des Gavottes, Cabedan, le Camp, le Bout des Vignes...
- Création, aménagement, entretien et gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage conformément au schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

- Instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte de certaines communes par conventionnement avec celles-ci.
- Elaboration, révision et suivi du schéma de cohérence territoriale (S.C.O.T.) du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, Isle sur la Sorgue.

Actions de développement économique intéressant l'ensemble du territoire communautaire :

- Création, extension, aménagement, gestion, entretien et promotion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique ainsi que la création et l'entretien des équipements induits par la création de ces zones.
- Actions de développement économique et de promotion du territoire communautaire, actions en faveur de l'emploi et de l'insertion par l'activité économique et soutien aux diverses structures intervenant dans ces domaines.
- Création, entretien et gestion d'équipements d'intérêt communautaire, destinés à l'accueil des entreprises.

Protection et mise en valeur de l'environnement :

- Collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Actions en faveur de la petite enfance :

- Conduite, coordination et mise en œuvre de la politique petite enfance ainsi que des politiques contractuelles correspondantes avec les différentes institutions intervenant dans le secteur de la petite enfance, sur le territoire communautaire.
- Création, extension, gestion et entretien des : établissements d'accueil du jeune enfant, relais d'assistantes maternelles et lieux d'accueil enfants-parents.

Quelques chiffres clés :

En lien avec les données relatives à la population et au logement², le territoire intercommunal présente des forces et des faiblesses :

- Forces :
 - Qualité du cadre de vie
 - Attractivité du territoire
 - Population en hausse
 - Le nombre d'actifs en hausse
 - + 5 000 emplois en 10 ans
- Faiblesses :
 - Un développement économique contraint (PPRI, prix du foncier...)
 - Une population vieillissante
 - La moitié des communes classées comme « pôle minimal » ou « pôle en dessous du seuil minimal » en termes d'accès aux services/équipements
 - Un territoire qualifié de « résidentiel »
 - Des actifs de plus en plus contraints à la mobilité.

I.2. Etat des lieux de la politique de la ville sur l'EPCI

La Ville de Cavaillon, avec l'appui de ses partenaires financeurs, l'Etat, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la Communauté de Communes Lubéron Monts de Vaucluse, la CAF, la MSA, Mistral Habitat et Vaucluse Logement, ont signé en 2007 le Contrat Urbain de Cohésion Sociale permettant de contractualiser un ensemble d'actions ayant pour objet principal de pallier aux

² Synthèse issue du diagnostic territorial partagé de la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise, édition 2013.

inégalités constatées sur les territoires prioritaires de la Ville. Par avenant, le CUCS a été prolongé et s'est terminé le 31 décembre 2014 en lien avec la réforme de la politique de la ville (loi n°2014- n°2014-173 du 21 février 2014).

Depuis 2010, l'intervention sociale au cœur des quartiers prioritaires de la commune de Cavailion avait été réorganisée par territoire. Trois territoires regroupant les quartiers classés en priorité 1 ont émergé. Pour chacun de ces territoires, une structure de proximité a permis de favoriser la cohérence des actions à travers la construction d'un projet social de territoire pour l'ensemble des opérateurs œuvrant au quotidien auprès des habitants.

Trois territoires :

Territoire 1 : Dr Ayme, Condamines, St Gilles

Territoire 2 : Barillon, St Martin, Plein Ciel

Territoire 3 : La Clède, les Arcoules

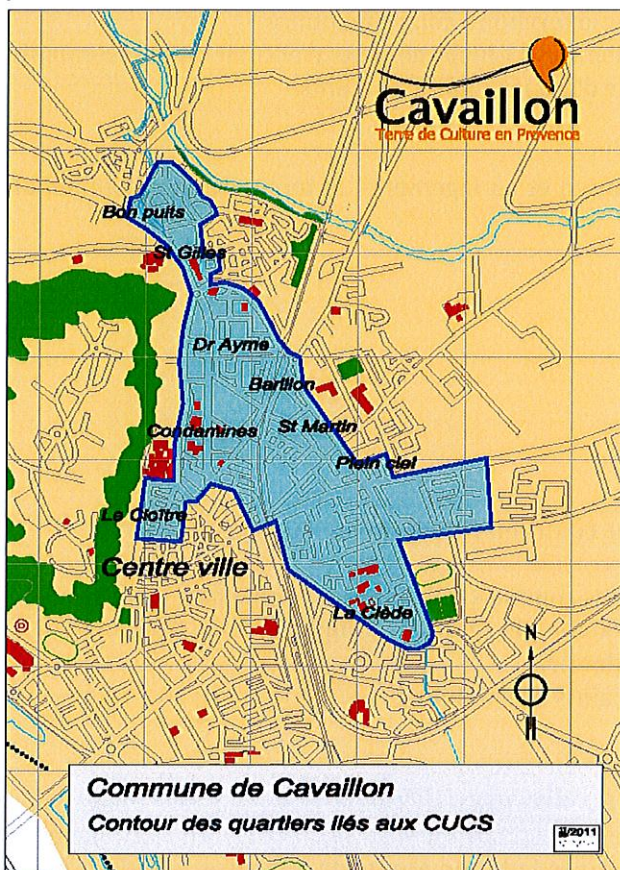
Trois structures de proximité :

Territoire 1 : Le Lieu d'Initiatives Partagé (LIP)

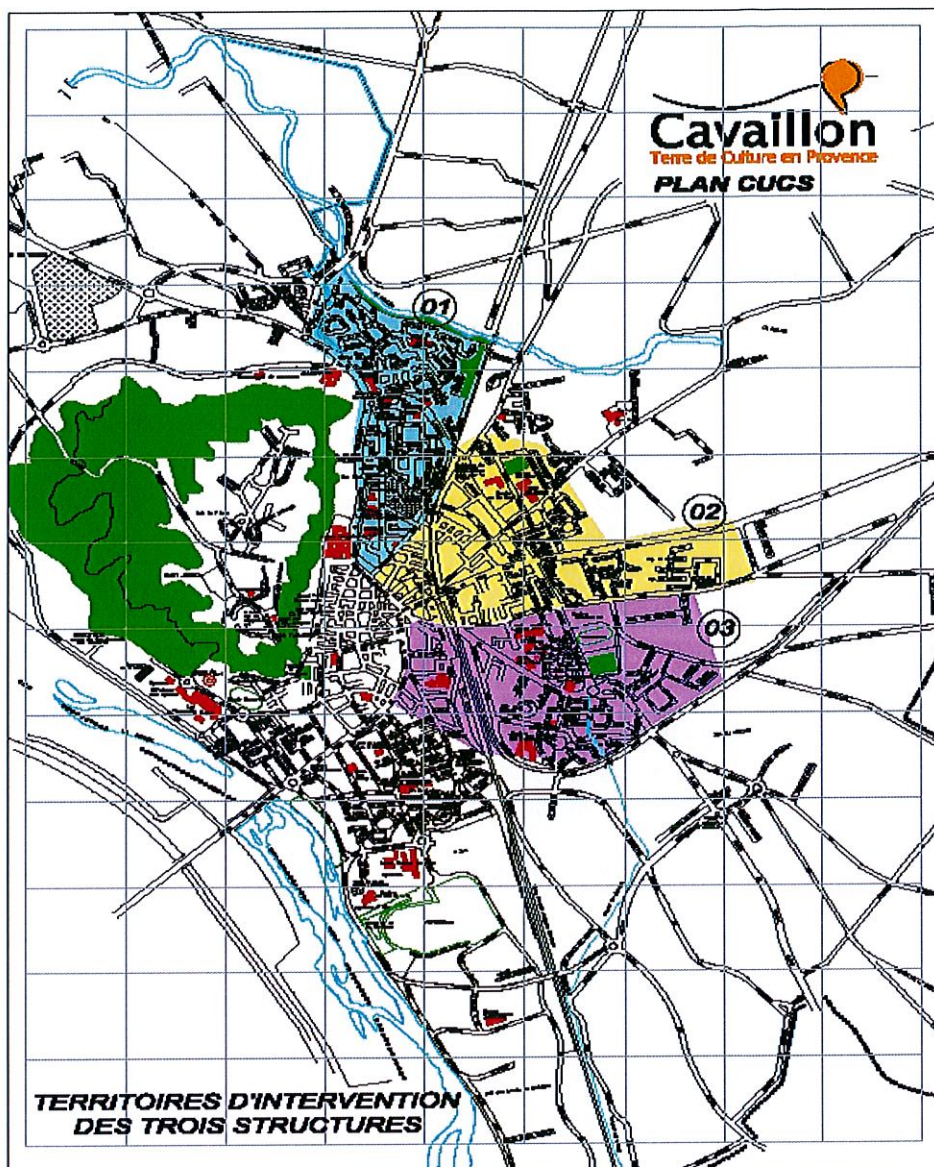
Territoire 2 : La Maison de Quartier Barillon

Territoire 3 : Le Centre Social LA BASTIDE

Quartiers CUCS de la Ville de Cavailion : Priorité 1



Plan des zones d'interventions sociales des structures :



Depuis l'année 2011, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2010 a été prolongé par voie d'avenant. À cet effet, les axes d'interventions prioritaires de la Politique de la Ville avaient été réajustés pour répondre aux besoins de cohérence de la Politique de la Ville.

La programmation 2014 comprenait **22 actions**, portées par **12 opérateurs** investissant les différents axes. Une enveloppe globale de 698 718 € a été demandée afin de favoriser les actions en direction des habitants des dits quartiers prioritaires.

Avec l'ensemble de ses partenaires, la Ville de Cavaillon a entamé depuis 2010 dans le cadre de la Politique de la Ville :

- Une démarche afin d'intégrer deux dispositifs l'Atelier Santé Ville et le Programme de Réussite Educative,

- Un pilotage important des actions d'alphabétisation, sous la forme d'une plateforme linguistique en 2013, permettant d'accentuer la mise à l'emploi des personnes éloignées par la barrière de la langue,
- Un accompagnement social des quartiers prioritaires, en particulier du projet de rénovation urbaine sur le quartier Dr Ayme, dont a émergé un dispositif de Gestion Urbaine de Proximité (étendu en 2013 sur l'ensemble des quartiers Nord, Nord-Est),
- La création d'une structure de proximité municipale pour le territoire Dr Ayme, Condamines, Saint Gilles, le Lieu d'Initiatives Partagé, agréée centre social depuis le 1^{er} janvier 2015 suite à la formalisation d'un projet social de territoire menée en complémentarité du projet social du centre social de la Bastide (agrément renouvelé en 2014),
- Doter chaque territoire d'un Adulte Relais afin de favoriser le lien entre les habitants et les institutions.

II. Organisation

Une gouvernance de projet est mise en place avec un contrat de ville unique et global sous portage communal du fait de la compétence relative à la politique de la ville restée sous portage communal. Toutefois, la vision stratégique du contrat de ville est menée et pensée à l'échelle intercommunale.

II.1. Modalités de pilotage

Le mode de gouvernance retenu a un double objectif :

- Prendre en compte de manière transversale les enjeux sociaux, urbains et économiques
- Articuler le droit commun et la politique de la ville

Le pilotage stratégique du Contrat de ville réside dans une instance politique et décisionnaire : le Comité de Pilotage Contrat de ville.

Le Comité de pilotage est composé des membres suivants (ou leur représentant) :

- Monsieur le Préfet de Vaucluse, Bernard GONZALEZ,
- Monsieur le Président du Conseil Régional, Michel VAUZELLE,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental, Maurice CHABERT,
- Monsieur le Député-Maire, Jean-Claude BOUCHET,
- Monsieur le Président de la CCLMV, Gérard DAUDET,
- Monsieur le Président de la CAF, Georges BOUTINOT,
- Madame la Présidente de la MSA, Marie-Claude SALIGNON,
- Monsieur le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé, Paul CASTEL,
- Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, Dominique BECK
- Madame la Directrice régionale de la CDC, Elisabeth VIOLA,
- Monsieur le Directeur général de Mistral Habitat, Benoit MONTINI,
- Monsieur le Directeur régional de Grand Delta Habitat, Xavier SORDELET,

Les partenaires institutionnels suivants sont également conviés à cette instance : Inspection Académique, D.D.C.S., D.D.T., D.D.S.P., D.R.J.S.C.S., UT DIRECCTE, UT du Conseil Départemental...

Le Comité de pilotage se réunit à minima 3 fois par an (début, intermédiaire et fin) et, autant de fois que nécessaire.

Afin d'assurer la mise en œuvre des décisions et orientations prises en Comité de Pilotage et de suivre les actions engagées dans le cadre du Contrat de ville, un Comité Technique se tient et réunit les partenaires techniques représentant les institutions siégeant au Comité de Pilotage : la

Préfecture et les services de l'Etat (D.D.C.S., D.D.T., D.D.S.P., UT DIRECCTE...), le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la CAF, la MSA, l'A.R.S., les bailleurs sociaux, la CCLMV et la commune. Le Comité Technique se réunit à chaque fois en amont du Comité de Pilotage afin de préparer techniquement l'instance décisionnaire, et autant de fois que nécessaire.

Enfin, en fonction des champs à traiter, le Comité Technique peut donner lieu à l'organisation de Groupes de Travail élargis aux partenaires suivants (liste non exhaustive) :

- Sur le volet « Cohésion Sociale » : Education Nationale, acteurs culturels (la Garance, MJC...), centre de loisirs, centres sociaux, CCAS, service des Sports/Jeunesse/Patrimoine et musées de la commune...
- Sur le volet « Développement économique et emploi » : Pôle Emploi, Mission Locale, Maison de l'Emploi et de l'Entreprise, SIAE...
- Sur le volet « Cadre de vie et renouvellement urbain » : maîtrises d'œuvre, service urbanisme de la commune, service environnement de la CCLMV...

II.2. La participation des habitants

Au cours de la mise en œuvre du CUCS, les actions privilégiées par la commune ont permis de mettre en place les conditions favorables à la participation des habitants.

A travers le développement de structures de proximité au sein des quartiers prioritaires, l'objectif principal a été de faciliter la parole des habitants et de favoriser les démarches participatives sous la forme d'un « aller vers » les habitants. A ce titre, la commune a initié des actions prônant le développement social local, telles que les Opérations Pieds d'Immeubles (OPI) mises en œuvre depuis l'année 2013. Une opération Pieds d'Immeubles est l'outil idéal pour procéder (ou conforter) un diagnostic urbain et social des unités résidentielles constituant le territoire de référence ; également pour conforter et/ou impulser une stratégie participative avec les habitants.

Face aux nombreux bilans quantitatifs et qualitatifs dressés dans le cadre du CUCS, les points à améliorer dans le cadre du Contrat de ville sont les suivants :

- Une difficulté majeure à mobiliser le partenariat institutionnel autour des actions en général, chaque porteur de projet doit être force de propositions de dynamisme sur ses actions respectives ;
- Une faible mobilisation des opérateurs du CUCS sur les dispositifs contractuels de la politique de la ville ;
- Une tendance observée à des comportements consuméristes de la part des plus jeunes (enfants principalement) avec une attente des parents sous la forme de « mode de garde » ou « offre de loisirs » ;
- Un risque de baisse de motivation et de perte de dynamisme parmi des habitants de plus en plus mobilisés et impliqués, notamment au niveau des deux centres sociaux du territoire.

Le Contrat de ville initie une participation des habitants « obligatoire » en termes de co-construction et de facilité à une capacité d'agir : il s'agit donc de mettre en place les conseils citoyens et de développer d'autres modalités d'association des habitants.

La commune souhaite l'instauration de deux conseils citoyens, 1 par quartier prioritaire, afin de participer à l'élaboration des contrats de Ville, de mettre en œuvre et de suivre les actions qui en découlent.

Objectif par conseil citoyen : 26 membres

- Collège associatif : 8 membres retenus à partir d'un appel à candidatures

- Collège habitants : 18 membres dont 8 habitants volontaires et 10 tirés au sort parmi les fichiers EDF, listes électorales, autres...

Au vu des difficultés de mobilisation du tissu des acteurs locaux notamment, ces objectifs chiffrés pourront être revus à la baisse si besoin.

III. Définition du cadre stratégique et mise en œuvre des objectifs opérationnels

Les enjeux de cohésion sociale, de développement économique et du cadre de vie et renouvellement urbain sont détaillés au sein du Contrat de ville.

Un quatrième pilier est venu s'articuler aux trois enjeux stratégiques afin de cibler la question de la citoyenneté et des valeurs républicaines.

La définition du cadre stratégique et la mise en œuvre des objectifs opérationnels résultent de groupes de travail réalisés au niveau départemental mais également, de groupes de travail et diagnostic collectif réalisés au cours de différentes rencontres relatives à la politique de la ville.

Il s'agit d'un contrat cadre : à partir des constats approuvés collectivement, chaque pilier est décliné en enjeux et objectifs opérationnels. Un plan d'actions annuel, sous la forme d'une programmation lancée par appel à projets, est élaboré sur la base de ce contrat cadre et précisera de manière concrète des actions concourant à la mise en place des objectifs.

III.1. Pilier cohésion sociale

Les territoires prioritaires de la commune sont marqués par des liens d'interconnaissance forts et par le maintien de solidarités au niveau du tissu familial ou de proximité.

Toutefois, cette cohésion sociale est fragilisée par des évolutions socio-économiques impactant fortement les territoires prioritaires : évolution des compositions familiales, fort taux de chômage, fragilités sociales...

Depuis la mise en œuvre de dispositifs contractuels de la politique de la ville sur Cavaillon, de nombreux acteurs interviennent au travers d'actions collectives ou individuelles, ciblées par thématiques d'intervention : l'éducation, le soutien à la parentalité, la santé, l'accès aux droits et l'aide administrative...

Le renforcement et la poursuite de politiques locales en matière de cohésion sociale apparaissent donc aujourd'hui comme un enjeu majeur du territoire cavaillonnais.

Education, soutien à la parentalité, lien avec les familles

Le territoire cavaillonnais a mis en place une politique éducative à travers différents dispositifs :

- Le programme de réussite éducative (PRE) porté par le CCAS
- Le projet social de territoire (PST) porté par le centre social municipal (Lieu d'Initiatives Partagé et la Maison de quartier Barillon)
- Le projet social du centre social la Bastide
- Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) porté par la commune
- Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) portés par deux opérateurs associatifs (OCV et la Bastide)
- Les classes Coup de Pouce Clé au sein d'écoles élémentaires du territoire et portées par la Bastide

- La réforme des rythmes scolaires mise en œuvre par la commune dès le mois de septembre 2014

A travers ces politiques locales, plusieurs constats peuvent être dressés et permettent d'envisager des enjeux majeurs en termes d'interventions sur le territoire.

- La question du loisir reste prédominante pour les familles des quartiers prioritaires mais les effets à améliorer sont les suivants : frein lié au coût par enfant, non maîtrise du « parcours » d'inscription, non adaptation des activités (jours, organisation familiale...), tendances consuméristes de certains parents (souhait d'un mode de garde).
- De nombreuses actions de soutien et d'accompagnement à la scolarité sont recensées mais un manque de places est constaté au sein de ces actions.
- Au travers d'actions éducatives, les parents ont plus de mal à s'impliquer au quotidien : peur de mal faire, difficulté de compréhension (barrière de la langue), manque de confiance, peur des institutions...
- La mutualisation du droit commun implique un partenariat actif et transversal avec notamment l'Education Nationale, les établissements scolaires, les institutions de travailleurs sociaux et professionnels (MDPH, CMPP, CMPI, profession libérale)...

Enjeu n°1 : favoriser la réussite éducative des enfants 6-16 ans et lutter contre le décrochage scolaire.

Objectif opérationnel n°1-1 : contribuer au perfectionnement des politiques éducatives et sociales de territoire notamment en direction des enfants présentant des signes de fragilité.

- Poursuivre le Programme de Réussite Educative (PRE)

Accompagnement individualisé dans un objectif de réussite éducative, envers les 6-16 ans. A travers l'accompagnement des familles et du jeune sur les thématiques suivantes : santé, loisirs, éducation, soutien à la parentalité, mobilisation du droit commun.

- Accompagnement communal des dispositifs menés par l'Education Nationale (DRA, DAET, classe relais) et prévention des ruptures scolaires (dispositif 3 PRS)

Mutualiser les compétences locales internes à l'Education Nationale (LMDS) et externes (PRE, service Jeunesse, service Politique de la ville) afin de lutter contre le décrochage scolaire.

- Poursuivre les actions relatives au Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Contribuer à la réussite scolaire à travers la prise en charge des enfants ayant été orientés par les écoles et collèges vers les structures OCV et La Bastide. Cadre et appel à projets départemental.

- Chantier sur contrepartie

Créer des espaces de valorisation pour les jeunes qui font face à l'échec scolaire. Public de jeunes issus du PRE, aide aux devoirs, centre social...

Enjeu n°2 : soutenir et accompagner les parents dans leur fonction éducative, favoriser le lien parents-enfants.

Objectif opérationnel n°2-1 : améliorer les relations enfants-familles-institutions.

- Mutualiser les initiatives mises en œuvre sur la parentalité dans les quartiers
Actions des centres sociaux : semaine de temps partagés au LIP (centre social communal), entraide scolaire LIP (centre social communal), OPI (Opération Pied d'Immeubles), actions d'accompagnement du centre social la Bastide...

- Développer des actions éducatives familiales qui permettent de travailler le soutien à la parentalité et l'apprentissage de la langue
Ateliers portés par les structures associatives : socialisation, alphabétisation, lutte contre l'illettrisme...

Objectif opérationnel n°2-2 : animer un réseau partenarial autour des structures d'accueil pour l'enfance et la petite enfance.

- Poursuivre les rencontres de diagnostic partagé autour de la petite enfance et de la parentalité.
Poursuivre au niveau intercommunal les rencontres interinstitutionnelles et entre professionnels.

Enjeu n°3 : valoriser l'implication et l'engagement des jeunes dans des projets et actions territoriales.

Objectif opérationnel n°3-1 : développer les actions favorisant la citoyenneté et la valorisation du public jeune.

- Poursuite du Contrat Enfance Jeunesse
Développement et amélioration de l'offre d'accueil des enfants (6-17 ans révolus), dans un cadre de loisirs et d'apprentissage de la vie sociale.

- Mailler de manière plus active les partenaires autour d'actions portées par les structures locales et les acteurs associatifs du territoire.

- Mobiliser le droit commun notamment dans les interventions existantes auprès des jeunes de Cavaillon
Service jeunesse : médiation dans les bus, interventions auprès du public jeune pendant et en dehors du temps scolaire.

Service des Sports : remobilisation des jeunes sur les actions sportives menées sur le territoire.

Service du patrimoine et des musées : remobilisation des jeunes sur les activités culturelles.

Accès aux droits, santé

La question de l'accès aux droits concerne de manière générale toutes les structures et institutions pouvant recevoir du public. Suite à différentes rencontres de travail sur le territoire, plusieurs difficultés ont été soulevées et partagées collectivement :

- Population d'origine étrangère massive avec difficultés de compréhension de la langue et des dispositifs
- Eloignement géographique des organismes des lieux d'habitat
- L'utilisation d'Internet suppose que l'on puisse y avoir accès, que l'on sache l'utiliser et que l'on dispose des éléments nécessaires à l'e-administration
- Les temps d'accueil sont restreints selon les structures concernées
- Difficultés de communication entre et au sein des organismes
- Difficulté à aller vers une culture commune pour développer la confiance entre les professionnels et la mise en place d'actions communes.

Il s'avère que la fonction d'accueil s'exerce de manière différente selon les territoires et les structures concernées. L'objectif partagé collectivement n'est pas de se substituer aux organismes de droit commun mais de créer un lien de proximité. Ce fondement suppose une bonne connaissance de l'organisation de l'accueil au sein des différents organismes.

Enjeu n°1 : faciliter et promouvoir l'accès aux droits et aux services de droit commun à destination du public prioritaire

Objectif opérationnel n°1-1 : informer et orienter en structurant le réseau partenarial en matière d'accueil du public.

- Améliorer la lisibilité pour le public des organismes de droit commun recevant du public et des fonctions de chacun.

Souhait de procéder à la création d'un Point d'Accès aux Droits (PAD) sur le territoire avec l'identification d'un lieu unique dédié à l'accueil du public et aux permanences : Point d'Accès au Droit et à l'Égalité (PADE), permanences CIDFF, AMAV, permanences juridiques au CCAS, ADIL, CAP HABITAT, médiateur/défenseur des droits, dossier logement...

- Faciliter une meilleure cohérence des différentes interventions en matière d'accès aux droits.

Développement de « réseau accueil » et d'outils partagés sur le territoire cavaillonnais : grille de fréquentation, fiches de liaison, annuaire des professionnels...

- Développer des temps relatifs à une aide administrative.

Permettre au public en difficulté de pouvoir être accompagné par un professionnel, dans ses démarches écrites et administratives.

Sur le territoire cavaillonnais, l'Atelier Santé Ville (ASV) est le cadre de référence pour tous les professionnels tout en améliorant la qualité du service rendu aux habitants. Les différents diagnostics menés dans ce cadre ont permis de recenser les points forts et perspectives suivants :

- Les habitants sont en attente d'un accompagnement physique auprès des professionnels de santé, intérêt de travail transversal et d'une communication inter-institutions.

- Concernant le public jeune, lien nécessaire avec les professionnels locaux liés à la jeunesse avec l'objectif d'une démarche d'accès aux soins et d'une meilleure connaissance des droits de santé de la part des jeunes.
- Regain d'intérêt des habitants quant aux questions d'alimentation, pour une meilleure prise en compte de leur bien-être (action sport et alimentation, sport féminin, prévention de l'obésité...)
- Réduction des effets négatifs de l'isolement social et d'un cadre de vie dégradé (lien avec le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »).

Enjeu n°2 : réduire les inégalités de santé pour les habitants des quartiers prioritaires

Le Plan Local de Santé sera annexé au présent document.

Objectif opérationnel n°2-1 : poursuivre le travail de mobilisation des professionnels, des opérateurs et des ressources autour de la santé.

- Poursuite et continuation de l'Atelier Santé Ville :
 - Axe 1 : L'animation d'un réseau « santé » à l'échelle de la Ville

Mise en réseau, connaissance des missions et des actions des différents acteurs, coordination partenariale et amélioration de l'accès aux soins.

- Axe 2 : Faciliter l'accès administratif et financier aux soins

Meilleure communication du circuit de soins auprès du public, identifier les problématiques individuelles des publics en situation de précarité (personnes âgées, public 16-25 ans, public migrant).

- Axe 3 : Renforcer les actions de prévention et d'éducation à la santé

Les conduites addictives et à risques spécifiquement à destination du public jeune avec une priorité à donner aux addictions comportementales (jeux vidéo, internet...), ouverture de permanence de consultation des jeunes consommateurs (CJC)

Déséquilibre alimentaire et rythme de vie concernant un public jeune et sensibilisation des familles aux pratiques culinaires plus saines tout en prenant en compte l'environnement culturel et social.

- Axe 4 : La réduction des effets négatifs de l'isolement social et d'un cadre de vie dégradé

Favoriser l'accompagnement psychologique des jeunes et adultes isolés, promouvoir et favoriser les actions agissant sur l'amélioration du cadre de vie.

Culture

Au niveau du territoire intercommunal, et en particulier à l'échelle de Cavaillon, des établissements culturels sont présents sur le territoire cavaillonnais et notamment au sein des quartiers prioritaires : la Garance (scène nationale), la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC), la médiathèque intercommunale, les services municipaux spécialisés (Patrimoine et musées, Archives municipales).

Cette proximité géographique ne facilite pas nécessairement l'accès de ces établissements aux habitants des quartiers prioritaires : freins liés au coût par usager, manque de connaissance des modalités d'inscription, programmes et activités mal adaptées aux familles concernées.

Des associations non implantées sur le territoire peuvent également faire intervenir des habitants au sein de leurs actions : l'association Cultures du cœur, par exemple, avec l'accompagnement d'enfants des quartiers sur des événements culturels (festival d'Avignon).

La représentation et les messages issus des différents types de médias peuvent également freiner l'engouement des habitants des quartiers prioritaires : connaître, lire et comprendre le numérique font partie des manques constatés.

L'espace public et l'habitat sont également des centres d'intérêt pour le public prioritaire. Les actions culturelles doivent faciliter la découverte de leurs propres quartiers, de son histoire afin de les accompagner à devenir des acteurs éclairés. A ce titre, les Opérations Pieds d'Immeubles, mises en œuvre sur le territoire prioritaire 1 depuis l'année 2013, ont permis d'initier une réflexion entre habitants et professionnels sur le cadre de vie urbain, l'espace public et l'habitat.

Enjeu n°1 : redéployer la vie culturelle sur l'ensemble de l'espace urbain.

Objectif opérationnel n°1-1 : mobiliser le droit commun au travers des actions culturelles menées sur le territoire à destination des habitants.

- Encourager la mise en œuvre d'actions culturelles, artistiques voire scientifiques, en coopération avec les habitants et inciter les acteurs culturels locaux à faire participer les habitants des quartiers prioritaires dans leurs projets artistiques et culturels.

Public ciblé en priorité sur les personnes les plus éloignées des pratiques culturelles, avec une attention particulière en faveur de la jeunesse.

Eventualité d'un projet national d'éducation artistique et culturelle et travail en lien avec les établissements scolaires.

- Développer un partenariat entre les structures sociales de proximité et les établissements culturels du territoire.

Coordination et travail partenarial au niveau local : service communal Patrimoine et musées, archives municipales, médiathèque intercommunale, MJC, La Garance, entre autres.

Objectif opérationnel n°1-2 : travailler à la valorisation et à la connaissance du patrimoine et des réalités socio linguistiques.

- Valoriser l'histoire, la mémoire des quartiers et toute action favorisant l'appropriation du patrimoine architectural, urbain et historique du quartier.

Lien en priorité avec la rénovation urbaine et la dimension patrimoniale des quartiers prioritaires (culture urbaine).

Place fondamentale de la question de la langue dans la dimension culturelle (démarche à articuler avec l'insertion et le développement économique).

III.2. Pilier développement économique et emploi

En matière d'emploi et de développement économique, le Contrat de ville ne doit venir qu'en appui du droit commun et d'une utilisation efficace des dispositifs existants en ce sens. En effet, sur le territoire cavaillonnais, les acteurs de l'emploi ont développé des partenariats et ont une véritable connaissance mutuelle de leurs missions et enjeux respectifs.

Les acteurs de l'emploi sont présents sur les territoires prioritaires :

- Pôle Emploi avec des accompagnements dédiés aux demandeurs d'emploi et personnes relevant des critères de l'insertion
- Mission Locale avec un accompagnement spécifique des jeunes (18-25 ans)
- L'unité territoriale du Conseil Départemental et le CCAS, en termes de suivi des bénéficiaires des minimas sociaux (RSA)
- Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) répondant à des demandes spécifiques de suivi et d'accompagnement de demandeurs d'emploi relevant de l'insertion (agrément)

- La Maison de l'emploi et de l'entreprise, intervenant à différentes échelles et jouant le rôle de facilitateur de la clause sociale dans les marchés publics du territoire intercommunal.

Suite aux différents diagnostics réalisés sur le territoire, les principaux freins à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires sont les suivants : problématique des modes de garde et de difficulté d'apprentissage de la langue française (public féminin), difficulté liée à la mobilité (transport en commun, permis, véhicule...), manque d'utilisation du numérique et des circuits administratifs en général, images et représentations des institutions, attentes liées à un accompagnement vers les acteurs de l'emploi (manque de confiance).

Emploi et développement économique

Enjeu n°1 : assurer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi dans les emplois existants et renforcer les actions de formation et d'insertion par l'emploi.

Objectif opérationnel n°1-1 : accentuer le partenariat local et faciliter l'accès physique aux entreprises et aux institutions.

- Partenariat et collaboration avec les acteurs locaux afin de faciliter l'insertion professionnelle des habitants les plus éloignés de l'emploi (stage, formation, alternance, emploi).

Poursuivre les rencontres menées au niveau départemental (SPED) et régional (SPER), développer l'interconnaissance sur les dispositifs existants en termes de droit commun et le lien avec les structures de proximité en charge d'accompagnement social.

- Mobilisation des services chargés du développement économique : CCLMV, Région et Caisse des Dépôts.

Dans le cadre de leurs compétences respectives, mise en œuvre de projets pluri partenariaux en termes de développement économique : « CitésLab », faciliter la création d'entreprises...

Objectif opérationnel n°1-2 : accompagner les demandeurs d'emploi et les préparer à une posture d'employabilité.

- Poursuivre les ateliers d'accompagnement des demandeurs d'emploi éligibles aux critères relevant de l'insertion.

Aide à la rédaction de CV, atelier insertion par Pôle Emploi, développement des outils du numérique pour une utilisation facilitée (Internet, réseaux sociaux)...

- Développer des accompagnements renforcés et des suivis personnalisés des demandeurs d'emploi en fonction de leur degré d'autonomie.

Aide sur le volet formation, techniques de recherche d'emploi, préparation aux entretiens de recrutement...

Insertion professionnelle et employabilité des publics

Enjeu n°2 : faciliter l'accès à l'emploi dans les quartiers.

Objectif opérationnel n°2-1 : lever les freins à l'accès à l'emploi : mobilité, garde d'enfants, maîtrise de la langue...

- Permettre un suivi individuel des situations de personnes éloignées de l'emploi à travers les dispositifs d'accès à l'emploi existants.

Mutualisation avec les dispositifs de droit commun mis en œuvre par les acteurs de l'emploi (Mission Locale, Pôle Emploi, RSA, Maison de l'Emploi et de l'Entreprise).

- Promouvoir des dispositifs complémentaires permettant une approche systémique et permettant de lever les freins à l'emploi.

Privilégier un accompagnement physique sur les différents lieux ressources pour l'emploi et travailler sur les représentations qui peuvent constituer une barrière entre l'individu et l'emploi (principe de médiation vers l'emploi).

- Valoriser les outils relatifs au parcours linguistique ayant une visée d'autonomisation vers l'emploi

Favoriser le suivi des publics bénéficiaires (logique de parcours, objectifs de départ et de sortie formalisés) tout en facilitant les réorientations vers d'autres acteurs de droit commun et en supposant un accompagnement pluri partenarial.

Objectif opérationnel n°2-2 : favoriser l'accès à l'emploi par une offre d'insertion et particulièrement, d'insertion par l'activité économique accrue et diversifiée.

- Accentuer le recours à la clause sociale dans les marchés publics pour les donneurs d'ordre du territoire : CCLMV, Commune, Etat, Conseil Départemental.

Faciliter l'accès à l'emploi pour les publics les plus éloignés de l'emploi : femmes, jeunes, handicapés, séniors...

Identifier à minima les lots pouvant être clausés et utilisation adéquate des articles favorisant la clause sociale (articles 14, 15, 53 entre autres).

Enjeu n°3 : favoriser l'autonomie des publics très éloignés de l'emploi.

Objectif opérationnel n°3-1 : assurer l'accompagnement, le suivi et la formation des publics.

- Mobilisation du droit commun relatif au numérique : promouvoir les points d'accès au numérique existants (Pôle emploi, la Maison du département, le PIJ...).

Mettre en place des actions d'accompagnement aux publics les plus fragilisés afin de leur permettre l'accès au numérique.

Objectif opérationnel n°3-2 : améliorer la lisibilité des politiques et des dispositifs de l'emploi.

- Améliorer l'information voire la formation des professionnels sur les dispositifs et les acteurs existants.

Réponse et/ou orientation des habitants en attente de questions relatives à l'emploi (lien avec le pilier cohésion sociale, thématique Accès aux droits).

III.3. Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

Le volet « cadre de vie et renouvellement urbain » a été mis en exergue par le biais de dispositifs mis en place dès 2010 afin de pallier aux faiblesses recensées sur les territoires prioritaires : il s'agit notamment du programme de requalification urbaine du Dr Ayme dit « cœur de projet » et de la gestion urbaine et sociale de proximité qui en a résulté.

En effet, les quartiers prioritaires présentent des contraintes physiques qui concourent au cloisonnement des quartiers. Toutefois, cet enclavement est relatif eût égard à la proximité du centre-ville.

Des habitants en partie captifs de la voiture du fait de l'absence de transport en commun urbain :

- Des temps de parcours et une topographie qui devraient encourager les mobilités douces (les quartiers prioritaires sont situés à 10 à 15 min à pied du centre-ville ou à 2 à 3 min en voiture) ;
- La voiture est très largement utilisée, notamment pour les déplacements domicile-travail et domicile-études ;
- Un enjeu d'autant plus prégnant car la mobilité engage également l'accès à l'emploi.

En outre, les équipements, nombreux sur le périmètre en question, constituent des atouts forts pour le quartier, et autant de points de centralités génératrices de flux :

- Etablissements scolaires : maternelle, école, collège
- Equipements sociaux : centres sociaux, CCAS, CMS, CPAM, Pôle Emploi, résidence sociale ADOMA...
- Centre commercial et marché (Dr Ayme) et proximité physique des zones de chalandise (centre-ville notamment)

Ces centralités génératrices de flux, et notamment les équipements scolaires, doivent faire l'objet d'une attention toute particulière en termes d'accessibilité piétonne (cheminements depuis les pieds d'immeubles) et de sécurité à leurs abords.

Un travail avec les habitants et une présence régulière qui semblent avoir porté leurs fruits (communication aux habitants, opérations pieds d'immeuble, etc.) : les comportements s'améliorent et les échanges habitants-professionnels s'en trouvent facilités. L'un des points forts du projet de requalification urbaine, actuellement en cours de finalisation, a été l'effort réalisé par les pouvoirs publics pour se rapprocher des habitants.

Les travaux étant en cours, les acteurs locaux ont encore un manque de recul afin d'évaluer les nouveaux aménagements.

Toutefois, des aspects très positifs pour le quartier :

- Des travaux qui se sont bien déroulés, notamment en phase chantier, et des habitants « satisfaits des changements » ;
- Un travail de fond de qualité réalisé sur la question des espaces publics ;
- Des investissements ciblés et cohérents ;
- Une requalification double, des espaces publics et du bâti, qui ont et auront un réel impact sur l'image du quartier.

Au vu de ces résultats et du fait d'une volonté politique forte, la commune de Cavaillon s'est positionnée au niveau régional pour un conventionnement de renouvellement urbain d'intérêt régional (PRIR) dans le cadre du Nouveau Programme de Renovation Urbaine (NPNRU) avec l'ANRU.

De plus, au-delà du cœur de quartier au Dr Ayme, l'action de développement social local a élargi son périmètre d'intervention aux territoires prioritaires.

L'analyse des territoires Politique de la ville, les habitants ainsi que les professionnels de terrain ont pu mettre en exergue des difficultés et des dysfonctionnements concernant les modes de gestion, ainsi qu'une dégradation progressive de l'image des différents quartiers.

Ainsi, la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) répond à un besoin d'accompagnement à l'amélioration de l'environnement de vie de ces différents sites. Il s'agit d'améliorer la qualité de service, et de ce fait, d'améliorer le cadre de vie et le quotidien des habitants en assurant la structuration d'une gestion qui se veut et se doit d'être concertée et partagée entre les

principaux partenaires concernés : Ville-Intercommunalité-Bailleurs-Habitants-Associations et structures locales.

La GUP tend à répondre à un besoin d'impulser et de faciliter l'engagement des interventions nécessaires, de soutenir l'action des différents acteurs (professionnels et habitants), de renforcer la coordination, de conforter durablement les diverses actions et de pérenniser les investissements.

Ainsi, les quartiers prioritaires ont en effet connu un réel apaisement, dont les causes peuvent être multiples, mais auquel les actions en faveur de la participation citoyenne ont probablement concouru.

Cadre de vie et renouvellement urbain

Enjeu n°1 : Poursuivre les évolutions amorcées sur la résidence du Dr Ayme et les quartiers prioritaires.

Objectif opérationnel n°1-1 : finaliser la résidence du Dr Ayme sur le plan de l'habitat, des équipements et du cadre de vie et étendre l'intervention publique aux Condamines I et III

- Contractualiser un programme de renouvellement urbain d'intérêt régional sur les Condamines I et III et le reste de la résidence du Dr Ayme.

Finaliser un protocole de préfiguration et l'annexer au présent Contrat de ville.

Elaborer une convention pluri partenariale avec un objectif de signature en 2016 à partir des axes stratégiques suivants :

- *Traiter les dysfonctionnements*
- *Améliorer le fonctionnement du quartier et ses usages par la médiation et des aménagements ponctuels*
- *Relier les quartiers et les intégrer dans l'agglomération par le développement commercial, la mobilité et l'amélioration de l'accessibilité*
- *Finaliser le Dr Ayme pour harmoniser l'ensemble en lien avec les espaces publics*
- *Changer l'image des quartiers en les ouvrant sur la ville et en traitant leurs abords, et rendre les quartiers attractifs (Dr Ayme, Condamines I et III) pour développer le résidentiel privé / sortir du tout social*

Objectif opérationnel n°1-2 : poursuivre l'amélioration du cadre de vie des habitants à travers le renforcement de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

- Poursuivre la GUSP sur le territoire prioritaire n°1

Continuer le travail impulsé grâce à la mobilisation et l'implication des professionnels et des habitants : gestion des problématiques, mise en place d'ateliers sur le terrain, actions collectives de sensibilisation et en pieds d'immeubles.

Améliorer le défaut de réactivité pouvant être constaté auprès de certains acteurs locaux (bailleurs notamment), par la mise en place de responsable de secteur.

- Elaborer des conventions de gestion sur l'ensemble des territoires prioritaires afin de formaliser l'entretien des espaces publics et privés.

Recherche d'une meilleure lisibilité de la fonction et des usages des espaces (qui fait quoi ?) et d'une cohérence des interventions de chaque partie sur les secteurs en question.

Penser à l'après projet, une fois les entreprises retirées, afin de pérenniser les investissements.

- Création d'un noyau dur de professionnels, vigilant et réactif aux problématiques quotidiennes et laisser place au droit commun.

Poursuite de l'implication des principales parties : Ville-Intercommunalité-Bailleurs-Syndics-Habitants-Associations et structures locales.

Tranquillité publique

Enjeu n°2 : poursuivre le lien social avec les habitants des territoires prioritaires à travers le principe de développement social local.

Objectif opérationnel n°2-1 : veiller à poursuivre l'intégration des habitants dans les projets et la vie du quartier, dans la continuité des actions engagées et en les renforçant via l'intervention d'un personnel compétent.

- S'appuyer sur les structures existantes (centre social municipal et centre social la Bastide) comme lieux ressources et maillage entre les structures de proximité sur cette thématique.

*Développer les initiatives citoyennes et les projets développés avec et pour les habitants.
Faire de ces lieux d'accueil des points ressources pour les habitants.*

- Développer la prise en considération du développement durable à travers des actions de sensibilisation aux économies d'énergie.

Ateliers liés à la performance énergétique, réduction des gaspillages...

- Poursuivre les actions de proximité menées sur les espaces extérieurs des quartiers prioritaires.

Actions à l'initiative d'habitants, actions sur les espaces extérieurs (opération pied d'immeuble - OPI, ateliers de plantation)...

Favoriser une occupation des espaces extérieurs par les habitants devenus acteurs de leur quartier et initier une autre forme de relation habitants-institutions concourant à la tranquillité publique en général.

Objectif opérationnel n°2-2 : améliorer les conditions de vie des habitants des copropriétés privées fragilisées.

- Impulser un diagnostic concernant les copropriétés de St Gilles, Plein Ciel et la Clède.

Remédier aux problématiques de tranquillité publique (St Gilles, la Clède), de précarité énergétique et de vieillissement du bâti (Plein Ciel).

III.4. Pilier citoyenneté et valeurs républicaines

Suite aux attentats terroristes ayant eu lieu en janvier 2015, l'Etat, par l'intermédiaire des Préfets de Département, a souhaité initier des espaces d'échange et de dialogue avec le secteur associatif et les acteurs locaux du territoire.

L'objectif principal est de prévenir les phénomènes de radicalisation, de valoriser et de faire remonter les bonnes pratiques, mais également de lutter contre les risques d'amalgame et de stigmatisation.

De plus, chaque thématique du Contrat de ville se trouve être concernée par ces principes de prévention, de tolérance, de liberté et de responsabilité :

- l'éducation (mesures symboles de la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République),
- la culture (éducation artistique et culturelle et ses modalités d'action les plus pertinentes pour mieux toucher les « zones blanches » de la culture, celles des quartiers, mais aussi celles des zones rurales ou des zones périurbaines délaissées)
- le cadre de vie (appropriation des espaces publics)
- le soutien à la parentalité (accompagnement et responsabilisation des parents)
- lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire (prévention de la délinquance des mineurs)
- etc...

Enjeu n°1 : poursuivre le travail de citoyenneté dans l'accès aux droits, l'aide aux victimes et le public jeune en priorité.

Objectif opérationnel n°1-1 : prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et aide aux victimes.

- Prévenir les violences intrafamiliales, conjugales et à caractère sexiste et agir en proximité en faveur des victimes.

Accueil, écoute, information sur leurs droits, accompagnement dans les démarches, soutien psychologique.

Objectif opérationnel n°1-2 : prévenir la délinquance des jeunes les plus exposés par l'intermédiaire de la médiation scolaire.

- Accompagnement des jeunes et de leurs familles dans le cadre des problématiques liées à leur scolarité (démarche de recherche de stage, préparation aux entretiens, mesure d'exclusion temporaire).

Accompagnement personnalisé des jeunes sur leurs différents lieux de vie (bus, établissements scolaires, stages professionnels...).

Logiques de prévention secondaire (en direction de publics ciblés pour prévenir le premier passage à l'acte).

III.5. Priorités transversales

Mobilisation du droit commun

En transversalité à ces quatre piliers, la mobilisation du droit commun constitue un axe majeur de la réforme de la politique de la ville et de la mise en œuvre des contrats de ville de nouvelle génération.

Il s'agit de prendre en compte les spécificités d'un territoire ou d'un public par :

- La mobilisation des moyens financiers
- La mutualisation de l'offre de services
- L'adaptation qualitative des dispositifs et des actions dites de droit commun

Les partenaires du Contrat de ville doivent ainsi promouvoir le droit commun avant de mobiliser la politique de la ville en complément :

- L'Etat a mis en place des conventions nationales d'objectifs interministérielles
- La Région soutient des politiques régionales d'égalité territoriale
- Les collectivités locales, commune et intercommunalité, prévoient de privilégier cette approche transversale (mutualisation avec les actions existantes...)

Egalité hommes/femmes

L'égalité hommes/femmes doit également être prise en compte dans les différents domaines concernés par le Contrat de ville. De manière prioritaire, la réduction des inégalités est recherchée dans les domaines suivants : accès aux droits, à la santé, à l'emploi, aux espaces publics...

Chez le public enfant et adolescent, la mixité est également recherchée. Suite aux actions mises en place dans le cadre du C.U.C.S. (centre social municipal, OCV, centre social la Bastide...), il apparaît que certaines activités sont plus attractives que d'autres : la danse, par exemple, attire garçons et filles ; une vigilance doit aussi être apportée au sport, en fonction de la nature de l'activité pratiquée, avec une fréquentation habituellement plutôt masculine...

La mise en place d'actions spécifiques est donc à favoriser (loisirs, sport, emploi, santé...) tout comme la formation des professionnels et des acteurs de la politique de la ville à ces questions.

Lutte contre les discriminations

Atteindre l'égalité de traitement dans tous les domaines de la vie courante figure parmi les objectifs transversaux recherchés dans le Contrat de ville. La lutte contre les discriminations a fait partie des critères de transversalité du C.U.C.S. En 2011 et 2012, l'effort a été axé sur la question de l'emploi suite à un diagnostic ayant été réalisé sur des données qualitatives et quantitatives.

La visée d'une telle action au sein du Contrat de ville est donc de réduire les inégalités présentes sur le territoire en termes d'accès à l'emploi, accès au logement, à l'éducation et au droit notamment.

III.5. L'annexe financière

Le Contrat de ville 2015-2020 fera l'objet d'appel à projets lancé chaque année sur le territoire. Ces programmations annuelles reprendront l'ensemble des actions concourant à la cohésion sociale et urbaine des territoires prioritaires et détailleront les plans de financement.

A partir de l'année 2016, il sera proposé d'établir des conventions pluriannuelles avec certains opérateurs afin de contractualiser sur plusieurs années certains dispositifs spécifiques de la politique de la ville.

La programmation 2015 du Contrat de ville est annexée au présent document.

IV. Le suivi et l'évaluation

Le suivi et l'évaluation sont proposés dans le Contrat de ville comme une démarche méthodologique à part entière, afin de tirer des enseignements et une appréciation critique des dispositifs et actions réalisés (annuellement et/ou pluri annuellement). A ce titre, le système d'évaluation sera travaillé sur le second semestre 2015, comme ce qui a été préconisé lors des groupes de travail dédiés à cette question au niveau départemental.

Les objets de l'évaluation seront les suivants :

- Le contexte des territoires prioritaires, avec l'analyse des données issues de l'Observatoire National de la politique de la ville, l'état des lieux au niveau du territoire (observation locale, diagnostic social partagé, diagnostic « en marchant »...);
- Les dispositifs de la politique de la ville et les actions mises en œuvre, à partir d'indicateurs de réalisation (moyens humains, financiers, techniques), de résultats (constats) et d'impacts (effets produits).

De plus, le Contrat de ville suppose une méthodologie d'intervention sous la forme d'une conduite de projet global.

Les éléments recherchés en transversalité sont analysés et évalués : la participation des habitants en termes d'intervention réelle et réfléchie (concertation voire co-production) et le partenariat multiple (transversalité, équipe opérationnelle pluri partenariale...).

La gouvernance s'organise à partir des instances propositionnelles (comité technique) et des instances décisionnaires (comité de pilotage)³.

A ce titre, les membres du comité de pilotage :

- Définissent les principes de la démarche d'évaluation et la suivent en continu ;
- Valident les éléments de bilans et les analyses issues de l'évaluation ;
- Préconisent les actions devant faire l'objet d'une évaluation précise et analysée plus finement.

³ Cf. II. Organisation.

V. Les signataires du Contrat de Ville

Fait à Cavaillon, le 15 octobre 2015.

Le représentant de l'Etat,
Le Préfet de département de
Vaucluse,

Monsieur Bernard GONZALEZ

Le représentant de la Communauté de
Communes Lubéron Monts de Vaucluse,
Le Président,

Monsieur Gérard DAUDET

Le représentant de Mistral Habitat,
Le Président,

Monsieur Jean-Baptiste BLANC

Le représentant du Conseil
Départemental de Vaucluse,
Le Vice-Président,

Monsieur Jean-Baptiste BLANC

Le représentant de Pôle Emploi,
Le directeur territorial du Vaucluse,

Monsieur Marc ZAMPOLINI

Le représentant de la commune de Cavaillon,
Le Député-maire,

Monsieur Jean-Claude BOUCHET

Le représentant de la Région PACA,
Le Président,

Monsieur Michel VAUZELLE

La représentante de Grand Delta Habitat,
La directrice des services locatifs,

Madame Véronique JOLY

La représentante de la Caisse des
Dépôts et Consignations,
La directrice territoriale Alpes Var Vaucluse,

Madame Christelle ASSIE

Le représentant de la Mission Locale,
Le directeur,

Monsieur Dominique DAVY

Le représentant de la Maison de l'
Emploi et de l'Entreprise,
Le Président,



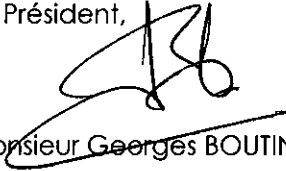
Monsieur Gérard DAUDET

La représentante de l'Agence Régionale de
Santé,
La déléguée territoriale adjointe,



Madame Nadra BENAYACHE

Le représentant de la Caisse
D'Allocations Familiales
Le Président,



Monsieur Georges BOUTINOT

La représentante de la Mutualité Sociale
Agricole
La Présidente,



Madame Marie-Claude SALIGNON

VI. Annexes du Contrat de ville

Annexe 1

Programmation 2015 du Contrat de ville

Annexe 2

Plan Local de Santé

Annexe 3

Engagements des partenaires dans le Contrat de ville

- Région PACA
- CDC
- MSA